

RESTONS FAIR-PLAY!

OUI



à la modification du droit
des assurances sociales
le 25 novembre

Contre les fraudeurs
aux assurances sociales

surveillance-oui.ch

STOPPONS LA FRAUDE AUX ASSURANCES SOCIALES!

Le 25 novembre, les citoyens se prononceront sur une adaptation du droit des assurances sociales, qui autorise des mesures de surveillance (observations) dans des conditions très précises et en dernier recours seulement. La lutte contre la fraude aux assurances sociales va pouvoir reprendre efficacement.

LA FRAUDE COÛTE CHER À LA COLLECTIVITÉ

- La fraude nuit à l'ensemble des cotisants.
- Elle est également à la charge des personnes aux revenus modestes.
- Les cotisants honnêtes ont tout intérêt à ce qu'aucune prestation ne soit versée indûment.

LES ASSURANCES SOCIALES DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES DES ABUS

- La fraude sape la confiance dans les assurances sociales.
- Les assurances sociales reposent sur le principe de la solidarité.
- La lutte contre la fraude renforce l'État social.

TRANSPARENCE GRÂCE À UN CADRE CLAIR

- Le projet met en place une base légale claire.
- Les mesures éprouvées de lutte contre la fraude peuvent reprendre.
- Les prescriptions applicables aux observations sont très restrictives.



« Il faut aider ceux qui en ont besoin pas les fraudeurs, je voterai Oui le 25 novembre. »

Isabelle Chevalley
Conseillère nationale PVL



« Non à la fraude sur le dos des plus démunis et des assurés honnêtes. »

Raymond Clottu
Conseiller national sans parti

RESTONS FAIR-PLAY!

OUI à la modification du **droit des assurances sociales.**

LES APPARENCES SONT TROMPEUSES

Ces dernières années, la surveillance des assurés s'est souvent imposée comme la dernière mesure possible pour prouver des cas de fraude. Elle a permis d'empêcher que l'AI et les assurances-accidents obligatoires versent des dizaines de millions de francs de prestations injustifiées.

LORSQUE LES DOULEURS DISPARAISSENT EN JOUANT AU GOLF

- **Allégations:** L'assuré se plaint de douleurs aux épaules et aux genoux et suit un traitement psychiatrique.
- **Observation:** L'assuré joue régulièrement au golf à un haut niveau.

Tribunal fédéral, 2 novembre 2015 (8C_349/2015)

CUEILLIR DES ABRICOTS EN FAUTEUIL ROULANT

- **Allégations:** Tétraplégie incomplète de type gauche avec des troubles neurogènes des fonctions vésicales ainsi que des douleurs neurogènes prononcées. L'assuré serait condamné à se déplacer en fauteuil roulant.
- **Observation:** L'assuré a été observé sur une échelle, penché en avant sur une jambe pour cueillir des abricots.

Tribunal fédéral, 19 janvier 2015 (9C_852/2014)

La fraude aux assurances sociales est à la charge de tous les assurés. Les détectives sociaux ont fait leurs preuves. **Les contrôles garantissent le FAIR-PLAY.**



*« Aidons ceux qui en ont besoin,
Non aux fraudeurs. »*

Olivier François
Conseiller aux États PLR



« Les prestations d'assurances doivent revenir aux démunis, pas aux fraudeurs. »

Jean-Paul Gschwind
Conseiller national PDC

RESTONS FAIR-PLAY!

www.surveillance-oui.ch

INSCRIRE DANS LA LOI UNE PRATIQUE ÉPROUVÉE

Les assurances sociales comme l'assurance-invalidité (AI) ou l'assurance-accidents obligatoire (AA) pratiquées par la Suva ou les assureurs privés constituent des piliers de la politique sociale en Suisse. Elles protègent des conséquences d'accidents et de maladies.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La révision de loi soumise au référendum règle les conditions nécessaires pour qu'une mesure d'observation à l'encontre d'un assuré puisse être menée par les assurances sociales.

UN ASSURÉ NE PEUT ÊTRE OBSERVÉ

- qu'en présence d'un soupçon fondé sur des indices concrets ;
- que si toutes autres mesures d'instruction n'auraient aucune chance d'aboutir ou seraient disproportionnées ;
- que si la surveillance a été ordonnée par un membre de la direction d'un assureur.

Ces trois conditions doivent obligatoirement être remplies et être systématiquement vérifiables pour qu'une mesure de surveillance puisse être menée. Les assurances sociales utilisent cette possibilité avec beaucoup de retenue. En 2016, les observations ont permis aux assurances-invalidité de liquider 270 cas. Dans deux tiers de ces cas, les soupçons de fraude ont été confirmés.



« La fraude nuit au principe de solidarité entre les assurés. »

Isabelle Moret
Conseillère nationale PLR



« Lutter contre les abus, c'est protéger l'État de droit. »

Philippe Nantermod
Conseiller national PLR

RESTONS FAIR-PLAY!

www.surveillance-oui.ch

DES BARRIÈRES LÉGALES CLAIRES

Cette adaptation du droit des assurances sociales s'impose, car la Cour européenne des droits de l'homme a constaté que la Suisse ne dispose pas actuellement de bases légales suffisantes régissant la surveillance des assurés relevant des assurances sociales. Le Parlement a modifié en conséquence la législation fédérale.

CE QUE LA LOI AUTORISE

- Les enregistrements visuels et sonores sont possibles si l'assuré se trouve dans un lieu accessible au public ou dans un lieu qui est librement visible depuis un lieu accessible au public.
- Ne peut donc être observé que ce à quoi chaque passant pourrait également assister. Il s'agit par exemple du comportement de l'assuré dans le bus, au centre commercial ou lors d'un concert en plein air.
- Une observation ne doit pas durer plus de 30 jours sur une période de six mois.
- Une prolongation peut être prononcée pour six mois au maximum si elle est justifiée.
- Le recours à des instruments techniques de localisation (traceurs GPS sans drones) requiert une autorisation judiciaire.

CE QUE LA LOI N'AUTORISE PAS

- La loi interdit tout enregistrement dans les pièces privées. Le Tribunal fédéral, le Conseil fédéral et même le Parlement ont clairement répondu à cette question. Il est interdit d'observer l'assuré dans son salon ou sa chambre à coucher.



« Les fraudeurs doivent être identifiés, Oui au contrôle des assurés. »

Jean-François Rime
Conseiller national UDC



« Nous payons tous des primes. Restons fair-play. »

Benjamin Roduit
Conseiller national PDC

RESTONS FAIR-PLAY!

www.surveillance-oui.ch

LARGE ALLIANCE POUR LE FAIR-PLAY

La fraude aux assurances sociales n'est pas acceptable. Une large alliance s'engage en faveur de l'adaptation du droit des assurances sociales. Des mesures de surveillance exceptionnelles en cas de suspicion de fraude sont dans l'intérêt de tous les payeurs de prime.

ILS PRÔNENT TOUS LE FAIR-PLAY :

- Le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des États
- PDC, PLR, Les Libéraux-Radicaux, UDC, Les Vert'Libéraux (groupe et comité du parti), PBD, Lega
- L'économie et l'industrie

OUI le 25 novembre



RESTONS FAIR-PLAY!

www.surveillance-oui.ch

Comité « OUI au fair-play en matière d'assurances sociales » | Case postale 2255 | 3001 Berne